

Mairie de Ducey-Les Chéris
Hôtel de ville
Rue de Semallé
Ducey
50 220 DUCEY-LES CHÉRIS

2018/013
Le Maire

CONSEIL MUNICIPAL du 03 AVRIL 2018 - 20 Heures 30

Compte-rendu de la séance - Délibérations

Convocation en date du 28 mars 2018

Présents: M. Denis LAPORTE, Maire, M. Serge DALLAIN, M. Louis BELLIARD, M. Franck DALLAIN, M. Yves SAMSON, Mme Jocelyne BELLOIR, Mme Isabelle LABICHE, Mme Michelle ROGER, Mme Christine SAUVÉ, Mme Marie-Ange AGUITON, Mme Anne GLENAT, M. Cyril SIRRE (à partir de la question 2018-04-02), M. Rodolphe PAIN, Mme Nadège DELAHAYE, Mme Valérie DAVID, M. Guy ROULAND

Absents excusés: M. Claude MOTTIER, Mme Raymonde DESFEUX (Pouvoir à Mme Jocelyne BELLOIR), Mme Frédérique MARIE (Pouvoir à M. Serge DALLAIN), Mme Nathalie BOUFFORT, M. Yannick MARCHAND (Pouvoir à M. Louis BELLIARD), M. Christophe GUERIN, M. Olivier GUILLOCHE (Pouvoir à M. Guy ROULAND)

Absents: M. Henri-Jacques DEWITTE, M. Éric DEWILDE, M. Sébastien MAGAT, Mme Marie-Gabrielle CARNET

Secrétaire de séance : M. Franck DALLAIN

- o o o -

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 février 2018 est approuvé.

AVANCEMENT DES TRAVAUX

Travaux de voies et réseaux, Eau - Travaux de bâtiments – Ateliers municipaux

M. Louis BELLIARD, adjoint délégué

↳ Résidence Jean-Claude BRAULT:

Bande A – Côté rue du Bois:

La pose des sols en PVC va commencer – Réaliser la dernière couche de peinture avant ragréage – Papiers peints en attente.

Tableau électrique dans gaine technique et appareillage non branchés.

Bande B – Côté terrain communal:

Préparation de la peinture commencée mais bloquée du fait de l'attente des dernières bandes du plaquiste – Electricité idem à bande A.

Bande C – Côté rue du Docteur Tizon:

Travaux du plaquiste: quelques finitions cloisons et bandes en cours avant le carreleur – Travaux de plomberie et chauffage suivant avancement du plaquiste – Chapes réalisées au rez-de-chaussée puis pose du carrelage.

Electricité: Tableau de répartition principal dans la gaine technique des logements à proximité de l'entrée, non câblé ainsi que les branchements des appareillages.

Pose des papiers peints: 2,5 jours par logement soit 1 mois pour les 10 logements.

Le déplacement du branchement d'eau provisoire sur la première parcelle privative de la commune est réalisé pour permettre les travaux de pose de bordures. Les sanitaires du chantier seront déplacés en conséquence cette semaine.

Passage caméra dans les canalisations EU et EP fin de semaine ou début semaine 16 puis mise en œuvre de l'enrobé.

Sécurité chantier: les coffrets encastrés ENEDIS sont sous tension.

↳ **Plateau surélevé rue du Général Leclerc:**

Panneaux de signalisation posés et peinture des "dents de requin" réalisée.

↳ **Viabilisation lotissement Le Douet-Saint Pair:**

Travaux VRD réalisés par l'entreprise LTP LOISEL, Réseaux souples par STE.

↳ **Eclairage du stade – Mise en conformité:**

Suite à la demande de classement de l'éclairage - niveau E4, contrôle le 06 mars 2018 – Rendement obtenu sous la pluie: 287 lux éclairement horizontal.

↳ **Aménagement du camping pour l'accueil de camping-cars:**

Travaux en cours réalisés par les services techniques.

↳ **Commission "Voies et réseaux – Fibres" le 26 mars 2018:**

La commission a traité les questions inscrites à l'ordre du jour:

Stade: mise aux normes de la main courante et du tunnel d'accès au terrain – Rue de Saint Aubin: cheminement du presbytère vers la rue de Saint Laurent à l'arrière du mur de l'église (face au clocher) – Rue du Couvent: implantation d'un giratoire franchissable, sécurisation du carrefour.

↳ **Parking du Plat d'Etain:**

Réunion le 04 avril sur site pour préparation des travaux et planning.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL

Monsieur le Maire remercie Monsieur SERGENT de la Trésorerie d'Avranches, de sa présence pour accompagner les élus dans la présentation des résultats 2017 et projets de budgets 2018.

2018-04-01: Bilan des cessions et acquisitions – Exercice 2017

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est appelé à examiner le bilan des cessions et acquisitions d'immeubles réalisées par la commune au cours de l'exercice 2017. Ce bilan doit figurer dans les documents annexés au compte administratif 2017.

BUDGET PRINCIPAL

CESSION 2017:

- A M. THIERY – Pour partie parcelle AD 543 (soit après division parcelle AD 741) – 25 m² - 375 € - Délibération du conseil municipal du 02 juin 2016
- A M. et Mme HOUSSIN – Parcelle AH 188 – 594 m² - 25 308 € H.T. soit 29 700 € T.T.C. – Délibérations du conseil municipal du 07 avril 2016 et 05 juillet 2016
- A Mme LE BONHOMME – Parcelle AH 191 – 527 m² - 20 264 € H.T. soit 23 715 € T.T.C. – Délibérations du conseil municipal du 07 avril 2016 et 05 juillet 2016
- A Mme AUBERT et M. BROUWERS – Parcelle AH 189 – 593 m² - 25 308 € H.T. soit 29 700 € T.T.C. – Délibérations du conseil municipal du 07 avril 2016 et 05 juillet 2016

- A M. et Mme RIVIERE – Parcelle AE 453 – 290 m² - 1 € - Parcelle AE 633 – 43 M² - 473 € – Délibérations du conseil municipal du 17 septembre 2015 et 20 octobre 2015

ACQUISITION 2017: NÉANT

BUDGET REHABILITATION DMC

CESSION 2017:

- A Manche Habitat – Parcelles AE 543/569/570/572p – Résidence Jean-Claude BRAULT – 1 679 m² - 33 000 € H.T. – Délibération du conseil municipal du 28 février 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte du bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières.

2018-04-02: Compte administratif 2017 – Budget principal

Après s'être fait présenter le compte administratif 2017 du budget principal de la Commune, dont les résultats de Fonctionnement et d'Investissement correspondent, à la clôture de l'exercice, aux résultats du compte de gestion de Mme SILLARD ALATA, Trésorier d'Avranches :

Fonctionnement

Dépenses prévues	3 450 000,00
Dépenses réalisées	2 636 069,32
Recettes prévues	3 450 000,00
Recettes réalisées	3 828 698,40
Soit un résultat de	1 192 629,08

Investissement

Dépenses prévues	818 800,00
Dépenses réalisées	615 135,73
Recettes prévues	818 800,00
Recettes réalisées	204 914,59
Soit un résultat de	- 410 221,14

Sur proposition de M. Yves SAMSON, Adjoint délégué aux finances ; M. le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote,

Le conseil municipal à l'unanimité:

- ✓ Approuve le compte de gestion 2017
- ✓ Approuve le compte administratif 2017

2018-04-03: Compte administratif 2017 – Service AEP

Après s'être fait présenter le compte administratif 2017 du service AEP, dont les résultats de Fonctionnement et d'Investissement correspondent, à la clôture de l'exercice, aux résultats du compte de gestion de Mme SILLARD ALATA, Trésorier d'Avranches :

Fonctionnement

Dépenses prévues	806 500,00
Dépenses réalisées	579 405,63
Recettes prévues	806 500,00
Recettes réalisées	848 782,02
Soit un résultat de	269 376,39

Investissement

Dépenses prévues	117 500,00
Dépenses réalisées	65 672,22
Recettes prévues	117 500,00
Recettes réalisées	76 643,89
Soit un résultat de	10 971,67

Sur proposition de M. Yves SAMSON, Adjoint délégué aux finances ; M. le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote,

Le conseil municipal à l'unanimité:

- ✓ Approuve le compte de gestion 2017
- ✓ Approuve le compte administratif 2017

2018-04-04: Compte administratif 2017 – Réhabilitation DMC

Après s'être fait présenter le compte administratif 2017 de Réhabilitation DMC, dont les résultats de Fonctionnement et d'Investissement correspondent, à la clôture de l'exercice, aux résultats du compte de gestion de Mme SILLARD ALATA, Trésorier d'Avranches :

Fonctionnement

Dépenses prévues	210 000,00
Dépenses réalisées	122 863,92
Recettes prévues	210 000,00
Recettes réalisées	155 909,28
Soit un résultat de	33 045,36

Investissement

Dépenses prévues	209 000,00
Dépenses réalisées	95 783,53
Recettes prévues	209 000,00
Recettes réalisées	56 000,00
Soit un résultat de	- 39 783,53

Sur proposition de M. Yves SAMSON, Adjoint délégué aux finances ; M. le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote,

Le conseil municipal à l'unanimité:

- ✓ Approuve le compte de gestion 2017
- ✓ Approuve le compte administratif 2017

2018-04-05: Budget 2018 – Fiscalité directe locale

Sur proposition de la commission des finances,

Le conseil municipal à l'unanimité fixe les taux d'imposition des taxes directes locales 2018 comme suit:

TAXE	TAUX DE RERÉRENCE	BASE D'IMPOSITION prévisionnelle pour 2018	TAUX VOTÉ	PRODUIT
Taxe d'habitation	8,91 %	2 521 000	8,91 %	224 621
Taxe foncière bâti	15,00 %	3 401 000	15,00 %	510 150
Taxe foncière non bâti	25,73 %	106 900	25,73 %	27 505
				762 276

2018-04-06: Budget 2018 – Budget principal – Affectation des résultats

Considérant les résultats du compte administratif et du compte de gestion 2017 approuvés, il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats comme suit sur le budget 2018:

1068 Recettes d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé)	479 721,14
002 Recettes de fonctionnement	712 907,94
001 Dépenses d'investissement	410 221,14

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

Après délibération le budget 2018 est adopté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement	3 271 000,00
Section d'investissement	981 000,00

2018-04-07: Budget 2018 – Service AEP – Affectation des résultats

Considérant les résultats du compte administratif et du compte de gestion 2017 approuvés, il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats comme suit sur le budget 2018:

002 Recettes de fonctionnement	269 376,39
001 Recettes d'investissement	10 971,67

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

Après délibération le budget 2018 est adopté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement	825 000,00
Section d'investissement	152 000,00

2018-04-08: Budget 2018 – Réhabilitation DMC - Affectation des résultats

Considérant les résultats du compte administratif et du compte de gestion 2017 approuvés, il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats comme suit sur le budget 2018:

1068 Recettes d'investissement – Excédent de fonctionnement capitalisé	33 045,36
001 Dépenses d'investissement	39 783,53

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

Après délibération le budget 2018 est adopté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement	000,00
Section d'investissement	140 000,00

2018-04-09: Service fleurissement 2018 - Recrutement d'un agent saisonnier

Considérant la baisse des effectifs pendant les congés d'été,

Considérant que les mois de juillet et août constituent un temps fort pour le service "fleurissement" (entretien des massifs floraux, arrosages....),

Le conseil municipal décide à l'unanimité, la création d'un poste à temps plein d'adjoint technique 2^{ème} classe pour les mois de juillet et août 2018 afin de couvrir les besoins saisonniers du service "Fleurissement".

L'agent sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

2018-04-10: Personnel communal – Suppression de poste

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 13 mars 2018,

Le conseil municipal à l'unanimité décide la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (5H/35H).

2018-04-11: Personnel communal – Plan de formation 2018

En vertu des dispositions de la loi du 26 janvier 1984, consolidée le 21 février 2007, la commune a établi son plan de formation 2018 et l'a transmis au Centre de Gestion, pour saisine du Comité Technique.

Au cours de sa séance du 13 mars 2018, le Comité Technique a émis un avis favorable à la mise en œuvre de notre plan de formation 2018.

Selon les dispositions de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, il est nécessaire de présenter ce plan de formation au conseil municipal, pour permettre une meilleure connaissance par les élus des plans de formation établis par l'autorité territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne acte au Maire de la présentation du plan de formation 2018 dont un exemplaire a été remis à chaque membre de l'assemblée.

2018-04-12: Renouvellement de l'autorisation de recours au service civique

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport peuvent être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire mensuelle (107,58 euros par mois à ce jour).

Un tuteur est désigné au sein de la structure d'accueil. Il est chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Par décision n° BN-050-00016-00 du 23 juillet 2015, modifiée le 28 janvier 2016, la commune de Ducey-Les Chéris a été agréée au titre de l'engagement de service civique pour une durée de trois ans à compter du 23 juillet 2015.

Le recours aux contrats "service civique" ayant donné satisfaction depuis 2015, il est proposé au conseil municipal de solliciter le renouvellement de cet agrément.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,
Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

DECIDE

Article 1 : de renouveler le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 2 : d'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Article 4 : d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire mensuelle, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

2018-04-13: Contrats Service Civique

Par délibération de ce jour, la commune de Ducey-Les Chéris a sollicité le renouvellement de son agrément au titre de l'engagement de service civique pour une durée de trois ans.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recourir à deux "Service civique" à compter du 1^{er} septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve cette proposition.

2018-04-14: Demande de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de Saint-Hilaire du Harcouët

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la mairie de Saint-Hilaire du Harcouët du 05 mars 2018 sollicitant la participation de la commune de Ducey-Les Chéris aux frais de fonctionnement de son école pour deux élèves résidant à Les Chéris au titre de l'année scolaire 2016/2017.

Considérant que la scolarisation de ces enfants est antérieure à la création de la commune nouvelle,
Considérant que la scolarisation d'un enfant dans une école d'une commune autre que celle de sa résidence ne peut être remise en cause par l'une ou l'autre d'entre elles avant le terme soit de la formation préélémentaire, soit de la scolarité primaire de cet enfant commencées ou poursuivies durant l'année scolaire précédente dans un établissement du même cycle de la commune d'accueil (article L212-8 du code de l'Education),

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la participation demandée pour les deux élèves d'un montant total de 810,42 €.

2018-04-15: Créances éteintes – Budget AEP

Par délibération du 20 février 2018 le conseil municipal a admis sur le budget principal:

- en non-valeur des pièces pour un montant total de 2 207,47 €
- en créances éteintes des pièces pour un montant total de 212,16 €

Or le montant des créances éteintes concernait le budget AEP et non le budget principal.

Dans ces conditions il est proposé au conseil municipal de modifier les termes de la délibération du 20 février 2018 en limitant la décision aux seules admissions en non-valeur et à admettre au budget AEP les créances éteintes d'un montant de 212,16 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions - Des crédits suffisants sont inscrits à l'article 6542 du budget AEP 2018.

2018-04-16: Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) – Conventionnement:

Dans le cadre de la mise à jour de notre dossier de conventionnement avec l'ANCV (mise à jour du RIB, numéro SIREN/SIRET...), il n'a pas été possible de procéder par avenant.

Aussi la commune est-elle dans l'obligation d'établir un nouveau dossier de conventionnement pour l'acceptation des chèques vacances en règlement des droits de séjour au camping municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ce nouveau conventionnement et signer toute pièce à cet effet.

2018-04-17: Adhésion au groupement de commandes du Département de la Manche pour l'achat de gaz naturel

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Énergie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) et le Département de la Manche (coordonnateur), ont décidé de créer un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Manche) et que le début de fourniture est fixé au 1er janvier 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II;
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- Autorise l'adhésion de la commune de DUCEY-LES CHÉRIS au groupement de commandes coordonné par le Département de la Manche, pour l'achat de gaz naturel
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte de la commune de DUCEY-LES CHÉRIS; et ce, sans distinction de procédures ou de montants
- Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le Département de la Manche
- Précise que les dépenses inhérentes à l'achat de gaz naturel seront inscrites aux budgets correspondants

2018-04-18: Desserte et alimentation du réseau électrique de distribution publique – Convention de servitudes

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux doivent emprunter la parcelle cadastrée section ZB n°120, propriété communale lieu-dit Les Mares (canalisation BT souterraine à poser).

ENEDIS propose donc la signature d'une convention de servitudes, dont un exemplaire a été transmis aux conseillers municipaux pour information.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention susvisée.

2018-04-19: Lotissement Le Douet – Saint Pair – Dénomination de voie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de dénommer la voie de desserte interne du lotissement Le Douet – Saint Pair, composé de 10 lots (cf plan): Impasse des Ajoncs.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Décisions prises en application de la délégation en matière de marchés publics:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les marchés suivants ont été signés en application de la délégation que le conseil municipal lui a accordée:

Fauchage et débroussaillage – Années 2018 à 2020

HERARD Gaël – Le Val Saint Père – 50 300 – 9 420,00 € H.T. /an

Devis signé le 19 mars 2018

↳ Décisions prises en application de la délégation en matière de régies comptables:

Produits du camping municipal

Ajout du paiement Carte Bleue dans les modes d'encaissement

Arrêté du 20 mars 2018

2018/022
Le Maire

↳ **Contrat de pôle de services:**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui a eu lieu le 29 mars 2018 avec Mme ZANETTI du Conseil Départemental à propos du Contrat de Pôle de Services auquel la commune de Ducey-Les Chéris est éligible.

Ce contrat a une durée de 4 années – L'aide du Département est estimée à 572 400 €, soit 200 € par habitant (population DGF) – Les projets finançables doivent s'inscrire dans trois thématiques:

- L'attractivité (actions de valorisation et dynamisation du cœur de bourg)
- Les équipements de centralité
- Les actions de cohésion sociale

Le volet "attractivité" doit consommer au moins la moitié de l'enveloppe de subventions.

Les taux sont librement déterminés par la collectivité et peuvent varier entre 10 et 40 %.

Ce contrat, à mi-parcours, fait l'objet d'une clause de revoyure pour actualiser en cas de besoin son contenu.

Monsieur le Maire indique qu'il faut préparer l'avenir et donc arrêter des projets avec un plan de financement pour la prochaine équipe municipale.

Des projets ont été évoqués avec Mme ZANETTI le 29 mars dernier, dont certains doivent être validés par les services départementaux.

Il reste à définir avec l'assemblée les projets qu'elle souhaite au final voir figurer dans ce contrat.

A réception du compte rendu de Mme ZANETTI, Monsieur le Maire invitera les élus à travailler sur ce projet de contrat de pôle de services.

↳ **Passage piéton devant la Boulangerie REGNAULT rue du Génie:**

Jugé dangereux en l'état, les élus demandent que la DRD soit interrogée pour le déplacement de ce passage piéton.

↳ **Eclairage public rue Saint Germain:**

Les élus demandent une vérification de la puissance des ampoules des lampadaires;; l'éclairage dans cette rue étant jugé trop faible.

↳ **Agenda:**

Municipalité le mardi 12 juin 2018 à 18H00

Conseil Municipal le mardi 19 juin 2018 à 20H30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.

Les 19 délibérations prises au cours de la séance portent les numéros d'ordre suivants: 2018-04-01 à 2018-04-19.

- o O o -

Le Maire


Denis LAPORTE

Le secrétaire de séance


Franck DALLAIN

M. Denis LAPORTE		Mme Frédérique MARIE	Excusée Pouvoir à M. Serge DALLAIN
M. Serge DALLAIN		Mme Nathalie BOUFFORT	Excusée
M. Louis BELLIARD		M. Sébastien MAGAT	Absent
M. Franck DALLAIN		Mme Anne GLENAT	
M. Yves SAMSON		M. Yannick MARCHAND	Excusé Pouvoir à M. Louis BELLIARD
Mme Jocelyne BELLOIR		M. Christophe GUERIN	Excusé
M. Claude MOTTIER	Excusé	M. Cyril SIRRE	
Mme Isabelle LABICHE		M. Rodolphe PAIN	
M. Henri-Jacques DEWITTE	Absent	M. Olivier GUILLOCHE	Excusé Pouvoir à M. Guy ROULAND
Mme Michelle ROGER		Mme Nadège DELAHAYE	
Mme Raymonde DESFEUX	Excusée Pouvoir à Mme Jocelyne BELLOIR	Mme Marie-Gabrielle CARNET	Absente
Mme Christine SAUVÉ		Mme Valérie DAVID	
M. Éric DEWILDE	Absent	M. Guy ROULAND	
Mme Marie-Ange AGUITON			

Publication le 5 AVR. 2018